

LOUZAC ST ANDRÉ

LE MOT DU MAIRE ✎

Dans mon éditorial du mois dernier j'évoquais le vote auquel étaient appelés les conseils municipaux sur la proposition du Préfet de la Charente de créer au 1^{er} janvier 2017 une **communauté d'agglomération regroupant les communautés de communes du Rouillacais, de Jarnac, de la région de Châteauneuf, de Grande Champagne et de Grand Cognac**.

Vos élus se sont prononcés le 18 juillet dernier. Tous étaient présents ou représentés ; **le sujet, qui avait déjà fait l'objet d'un débat en juin, a donc mobilisé. Et le vote a été très clair : 11 voix contre le projet d'une agglomération à cinq (et donc incluant le Rouillacais), 2 pour, 1 abstention et 1 blanc.**

Si le Conseil municipal ne remettait pas fondamentalement en cause le périmètre proposé par le Préfet, il regrettait notamment que la logique d'une agglomération se superposant à un bassin de vie et d'emploi n'ai pas été menée jusqu'à son terme. En effet certaines communes de Charente-Maritime limitrophes du cognaçais font bien plus partie du bassin de vie et d'emploi en question que d'autres, pourtant dans le périmètre proposé, mais dont l'attraction se fait plus vers d'autres territoires (Aigre, Angoulême, etc...). En outre, a-t-on le droit moral de contraindre une communauté à intégrer un nouvel ensemble alors que la loi elle-même ne l'y obligeait pas et que ses élus, soutenu par sa population, se sont prononcés à plusieurs reprises contre ?

La balle est désormais dans le camp de la Préfecture qui, dès le décompte des votes réalisé, aura à prendre une décision. Celle-ci, comme pour les conseillers municipaux, n'est pas aisée dès lors que réalisme, éthique et raison d'Etat, sans oublier la politique, sont des critères bien souvent contradictoires.

Après, **quel que soit le périmètre définitivement arrêté, il faudra travailler tous ensemble pour construire un projet cohérent et assurant un développement équilibré de la nouvelle agglomération. Il faudra veiller également que la gouvernance tienne compte des spécificités locales et des besoins de chacun. Le challenge est d'envergure et nous avons, tous ensemble, le devoir de le relever.**

Lilian JOUSSON

MAIRIE

Les services administratifs de la mairie de Louzac seront ouverts au public aux horaires suivants :
- du 1^{er} au 05 août, de 9 H à 12 H 30
- du 08 au 31 août, du lundi au vendredi, de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

COMMERCE

Fermeture de l'Ibérica pour congés annuels du samedi 30 juillet à 13 H au jeudi 18 août à 8 H.

POUBELLES

Le lundi 15 août étant férié, le **ramassage des sacs noirs est reporté** au lendemain, soit le **mardi 16 août** (mettre les sacs la veille au soir après 20 H).

TRI SÉLECTIF

Prochaine collecte des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) :
- jeudi 11 août - jeudi 25 août

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Même si l'inscription en maternelle ou en primaire d'un enfant est possible jusqu'au jour de la rentrée, mieux vaut le faire le plus tôt possible auprès du secrétariat de la Mairie (☎ 05 45 82 18 80 / mairie.louzacstandre@wanadoo.fr).

ÉCHOS DES ÉCOLES

La rentrée des classes est fixée au jeudi 1^{er} septembre pour les deux écoles communales (8 H 45 à Louzac & 9 H à Saint André).

Gabriele JOUSSON, directrice de l'école primaire est remplacée par Emmanuelle LABATTUT.

ASSISTANT SOCIAL

Pas de permanence d'Eric BONNET à la mairie en août.

En cas d'urgence, il est possible de contacter la Maison Départementale des Solidarités à COGNAC (☎ 05 16 09 51 25).

AGENDA

LOUZAC PÉTANQUE CLUB

Dimanche 21 août 12 H 00

Sardinade organisée au Fief des Groies

Réservations : ☎ 05.45.82.52.72

DIANE DES BORDERIES

Vendredi 26 août 20 H 30

Assemblée générale de la Société de chasse à la salle des fêtes de SAINT LAURENT DE COGNAC

ÉCOLES

Jeudi 1^{er} septembre

Rentrée des classes en primaire à Louzac (8 H 45) et maternelle à Saint André (9 H)

PAROISSE

Pas de messe en août dans les églises Saint André et Saint Martin.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Réouverture au public le lundi 04 septembre.

Tout personne bénévole souhaitant participer à la vie de la bibliothèque est la bienvenue et peut se faire connaître auprès des responsables de l'association ou de la Mairie.

CENTRE AQUATIQUE

Jetez-vous à l'eau et votez pour choisir le nom du futur centre aquatique situé aux Vauzelles et construite par Grand Cognac, sur :

➔ www.grand-cognac.fr

➔ www.facebook.com/grandcognac16

➔ www.twitter.com/grandcognac

SITE INTERNET

La Commune dispose désormais de son propre site internet :

www.louzac-saint-andre.fr

14 JUILLET

Quatre vingt douze habitants de LOUZAC SAINT ANDRÉ ont participé cette année au traditionnel repas offert par la Commune à l'occasion du 14 juillet. Sont à remercier pour

- la préparation du repas, Nicole CLÉMENT
- l'organisation, l'équipe d'élus et de bénévoles placée sous la responsabilité de Sylvie HOF.

DÉMARCHAGE

La Mairie ne donne en général aucun accord pour un quelconque démarchage, physique ou téléphonique, des habitants de la Commune.

Si cela devait arriver, la population en serait informée préalablement par cette Lettre mensuelle et le site internet officiel.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 juillet

- **Archives** ➔ Adhésion à compter du 1^{er} août au service commun « d'accompagnement à l'archivage » mis en œuvre par Grand Cognac.
- **Bilans des services périscolaires** ➔ Présentation des bilans comptables pour l'année scolaire 2015-2016 de la cantine et de la garderie.
- **Tarifs des services périscolaires** ➔ Pour l'année scolaire 2016-2017, tous les tarifs de cantine et garderie sont augmentés à l'unanimité de 0,05 €.
- **Rétrocession de voirie et de réseaux** ➔ Signature d'une convention avec le promoteur 1 Ter 1 pour la rétrocession des voiries et réseaux du lotissement en projet à la Croix Fringant.
- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** ➔ Par 11 voix contre, 2 pour, 1 abstention et 1 blanc, le Conseil municipal s'est prononcé contre les projets de Communauté d'agglomération intégrant le Rouillacais et de création d'un syndicat pour la compétence eau et assainissement.

VOLS ET INCIVILITÉS

Il a encore été signalé des vols dans les cimetières (plaques, plantes, etc...) ainsi que chez des particuliers (fleurs). Des mains courantes ont été déposées auprès de la Gendarmerie.

DIPLOMÉS

Plusieurs jeunes de la Commune ont réussi leurs examens de fin de cycle scolaire. **Toutes nos félicitations à ces nouveaux diplômés.** Certains vont poursuivre un cursus, d'autres entrer dans la vie active ; à tous bonne chance.

COUP DE POUCE POUR LES VACANCES

La Charente accorde des **aides pour faciliter les départs en vacances des enfants** dès lors que cela concerne un séjour entre le 06 juillet et le 31 août au sein d'un centre de loisirs sans hébergement ou d'un centre de vacances habilité par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Cette aide est conditionnée aux ressources familiales.

Renseignements : www.lacharente.fr

☎ 05 16 09 76 47 / ☎ 05 16 09 76 48

PIÈCES D'IDENTITÉ

Si la Mairie n'accomplit plus les formalités pour l'obtention d'un passeport, elle le fait toujours pour une carte d'identité. Mais elle ne maîtrise absolument pas les délais, souvent plus long en période estivale, d'édition. **Pensez donc à vous y prendre suffisamment tôt.**